juillet 1862

CIRCULAIRE.

Archevêché de Québec,

8 Juillet 1862.

Monsieur,

Avant de partir pour Rome je vous ai demandé le secours de vos prières et de celles de vos paroissiens. Ce secours m'a été accordé avec grande charité, et je viens aujourd'hui vous en remercier de tout mon cœur.

Tant de bonnes prières ont été exaucées ; mon voyage a été heureux ; la grande affaire qui en était le but principal a été soumise au jugement du Saint Père ; et nonobstant ses nombreuses et importantes occupations, il a daigné la prendre en considération sans délai, et la décider selon le vœu général des Evêques de la Province et le vôtre.

Le Saint Père a accueilli, avec une bonté et une joie sensible, l'hommage de votre respect, de votre amour et de votre dévouement que j'ai eu la consolation de lui offrir, et deux fois il m'a répété avec l'accent d'une tendre affection : " Oui je bénis de tout mon cœur le clergé et tous les fidèles du diocèse de Québec ; assurez-les que je prie pour eux, et recommandez leur de prier pour moi."

Veuillez faire part à votre peuple de cette bénédiction paternelle du Vicaire de Jésus-Christ, et l'exhorter à redoubler ses prières pour lui, afin que Dieu le soutienne et le garde au milieu des rudes épreuves qu'il endure, et le délivre enfin des persécutions qu'il souffre pour la cause de l'Eglise.

Il m'a été donné d'assister et de prendre part, comme représentant de notre vénérable Archevêque et de tout le diocèse, aux augustes réunions préparatoires et enfin à la grande et sainte solemnité de la canonisation des vingt-six martyrs du Japon et du Bienheureux Michel *de Sanctis*. C'est ce que je regarde surtout comme une grande grâce, une grâce dont je n'étais pas digne, une grâce que Dieu m'a faite à cause de vous, et dont je ne cesserai de le bénir toute ma vie. J'ai compris en effet que Dieu, en me conduisant dans la ville sainte, pour être témoin de la glorification de ces saints, avait voulu me donner un droit tout particulier de demander et d'obtenir leur protection pour ce diocèse. Cette protection, je n'ai cessé de la demander dans mes prières tout le temps de mon séjour à Rome, et surtout au moment sublime où le Vicaire de Jésus-Christ a proclamé au monde leur gloire dans le ciel, et a invité les enfants de l'Eglise à implorer leur intercession.

Le Bon Dieu m'a de plus fait la grâce de pouvoir visiter les grandes Basiliques de Rome et d'y célébrer la sainte messe, en l'honneur des S. Apôtres, pour obtenir leur protection toute spéciale, en faveur du clergé et des fidèles de ce diocèse. Nous savons que Dieu écoute favorablement les prières que les pasteurs lui adressent pour le salut des peuples confiés à leurs soins. Je reviens donc avec l'humble confiance que mon pélérinage au tombeau des SS. Apôtres ne sera pas sans quelques fruits de bénédiction pour cette chère Eglise de Québec.

Ainsi malgré le mauvais état de ma santé qui a toujours été chancelante, depuis mon départ, je m'estime cependant heureux d'avoir fait ce voyage ; et ma joie aujourd'hui serait parfaite, si je n'avais à déplorer avec vous la perte de deux dignes prêtres qui ont rendu tant de services à l'Eglise et à leur pays, et qui laissent un vide si difficile à remplir.

Mais il ne faut pas que la douleur de cette perte nous fasse oublier les bienfaits de Dieu. Soumis à la volonté sainte, songeons à le remercier de nous avoir donné de nouveaux intercesseurs dans le ciel, et à nous rendre dignes de leur protection.

Dans cette intention, je vous invite à chanter une grand'messe d'action de grâce, le jour qui vous sera le plus commode, et à profiter de cette réunion des fidèles pour leur faire connaître en résumé la vie et le glorieux triomphe des Saints que l'église vient d'inscrire sur la liste de ceux que nous pouvons invoquer publiquement. La brochure ci-jointe, extraite des pièces publiées à Rome, à l'occasion de la canonisation qui vient d'avoir lieu, vous servira à remplir cette tâche agréable, pour la gloire de l'Eglise et pour notre propre avantage à tous, pasteurs et troupeaux.

Vous serez bien aise d'apprendre qu'ayant répresenté au S. Père que beaucoup de prêtres avaient des scrupules sur la validité des messes célébrées avec du vin dont la pureté pouvait être douteuse, Sa Sainteté a bien voulu, par un indult du 25 mai dernier, décharger les prêtres du diocèse de l'obligation de réitérer les messes dites par le passé *bonâ fide*, malgré le défaut de matière suffisante pour le S. Sacrifice.

Agréez, Monsieur le Curé,

l'assurance de ma sincère estime,

✠ C. F. EV. DE TLOA,

Administrateur.

grandes
pôtres,
èles de
que les
s. Je
au des
chère

élante,
re ; et
rte de
ys, et

bien-
avoir
leur

on de
n des
e des
oquer
ne, à
cette
tons,

eau-
avec
r un
n de
uffi-